



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence de Circulation Temporaire

Prolongation « Zone 30km/h » – rue de Clairefontaine Eischen

Pour des raisons de sécurité du trafic routier et de la circulation piétonnière, le collège échevinal, lors de sa séance du 20 février 2023, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : A partir du vendredi 24 février 2023, jusqu'au 30 juillet 2023, la Zone à 30km/h dans la rue de Clairefontaine est valable entre sa bifurcation avec la rue de Steinfort (CR 108) jusqu'à la sortie du village (frontière).
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 20 février 2023
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu